

# **« LA ZONE DE DÉVELOPPEMENT RURAL. »**

**Animation rurale et encadrement polyvalent**

J.-P. TROUCHAUD

Géographe chargé des Recherches à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer.

## INTRODUCTION

Au cours des dernières années ont été entrepris dans la région de BOUAKE des essais de développement rural à partir de recherches et d'expérimentations menées dans quelques villages : les « Secteurs Pilotes de Prévulgarisation ». En avril 1963 a été officiellement créée et organisée une action de développement, caractérisée sous le sigle « ZODER » (zone de Développement Rural) et portant géographiquement sur la région Est et Nord Est de Bouaké.

La forme de l'intervention s'est progressivement dégagée et concrétisée pendant les années d'expérimentation. Elle arrive à l'heure actuelle dans la phase d'un début de généralisation.

Elle tend vers plusieurs objectifs :

— L'orientation de la production vers de nouvelles cultures d'intérêt national, entrant dans le cadre du Plan de développement de la Côte d'Ivoire. Ces cultures étant essentiellement : le coton, le tabac et le riz.

— L'introduction de nouvelles techniques culturales élaborées au préalable et expérimentées dans les villages d'essai.

— La formation socio-professionnelle des ruraux qui vise à faire admettre une certaine restructuration des communautés et des terroirs une nouvelle organisation du travail, une meilleure utilisation des revenus et de l'épargne. L'action tend à susciter l'apparition d'élites villageoises susceptibles d'entraîner la masse des cultivateurs.

L'intervention se caractérise donc par son adaptation au cadre écologique et surtout humain (ceci découlant de la base expérimentale directe à partir de laquelle elle a été conçue).

C'est aussi une action globale qui tend vers des résultats immédiats, (introduction de nouvelles cultures et accroissement des revenus monétaires) mais également vers des améliorations progressives et à long terme (formation socio-professionnelle des ruraux — modifications profondes des systèmes culturaux et des structures de production).

## 1. — LA ZONE DE DÉVELOPPEMENT RURAL — ZODER

### 1. — LE CADRE RÉGIONAL

La région où se déroulent les premières interventions est située à l'Est de Bouaké. Les villages actuellement touchés se répartissent sur les territoires des sous-préfectures de Brobo, de Bouaké et de Didievi.

Le substrat géologique est marqué par l'alternance de roches granitiques et schisteuses qui ont donné naissance à des sols de types différents.

Les formations granitiques, plus largement répandues, sont à l'origine de sols de bonne qualité sur les plateaux, de sols sableux très pauvres sur les versants et les bas-fonds.

Les formations schisteuses, étirées en bandes Nord-Est — Sud-Ouest, individualisent une série de collines aux versants abrupts. Elles supportent des sols de meilleures qualités tant par leurs propriétés physiques que chimiques. La localisation topographique des bons sols est inversée par rapport aux régions granitiques :

Sols de plateaux peu profonds reposant sur des cuirasses anciennes souvent apparentes, sols de pentes et de bas fonds d'excellentes qualités.

Les précipitations oscillent autour de 1 200 mm annuels, répartis sur deux saisons des pluies, avec une courte saison sèche de juillet et d'août.

La grande saison sèche, de décembre à mars, est marquée par des périodes sèches de vent d'harmattan venant du Nord. C'est la période d'arrêt de la végétation où les savanes sont brûlées par les feux courants.

L'existence de deux saisons humides permet les cultures successives de deux plantes à cycles courts pendant la même année, par exemple : maïs de mars à juillet, coton Allen d'août à janvier.

La végétation naturelle probablement constituée à l'origine par une vaste forêt mésophile de type « déciduous », frangée de savanes arborescentes sur les sols les plus mauvais, a régressé sous l'action des défrichements et des feux. La savane arbustive actuelle est seulement interrompue par des lanières de forêts galeries et par quelques îlots de forêts reliques.

Les méthodes culturales locales font largement appel aux associations d'espèces et variétés différentes et conflent la restauration des sols à la jachère naturelle.

L'igname, base de l'alimentation, est également celle des rotations culturales. Elle est installée sur le défrichement et cultivée en buttes ; elle supporte des associations complexes (maïs, coton de type *Barbadense*, manioc, légumes et condiments...) La parcelle est reprise l'année suivante pour des cultures de 1<sup>er</sup> cycle : maïs, arachides, cucurbitacées. La culture du riz pluvial n'étant pas pratiquée, le terrain est alors abandonné à la jachère pour une durée moyenne de 8 à 9 ans. L'exploitation du sol ne couvre donc, dans le cas le plus général, qu'une campagne et demie.

Hors assolement se placent quelques rizières de bas fonds et surtout les plantations arbustives.

Les caféières, sauf micro-climat particulièrement favorable, végètent et surtout fleurissent et nouent dans de mauvaises conditions, ne fournissant que de médiocres récoltes. Elle sont cependant nombreuses et leur part dans les revenus monétaires des exploitations reste importante. Les cacaoyères sont très localisées dans les galeries forestières de zone schisteuse, les qualités des sols leur conférant souvent, malgré la climatologie défavorable, une assez belle venue.

La région des savanes Nord-Est touchée par l'expérience ZODER apparaît comme la plus défavorisée de la zone d'étude : ses cultures arbustives restent marginales, les autres cultures apparaissent peu diversifiées et exploitées de façon peu intensive.

Les cultivateurs sont contraints de glaner leurs ressources monétaires sur de nombreux postes secondaires, beaucoup étant par ailleurs défavorisés par l'éloignement du seul axe routier important : la piste Bouaké-M'Bahiakro. L'indigence des ressources est d'autant plus ressentie que la densité du peuplement est élevée. La région dépasse partout 25 hab./km<sup>2</sup> et atteint par endroit des valeurs supérieures à 50 hab./km<sup>2</sup>. Les jeunes vont chercher des salaires en Basse Côte dans les villes et les plantations au cours de migrations saisonnières ou durables. Les villages se dépeuplent brutalement en juillet-août pour une période de 5 à 6 mois.

## 2. — LA GENÈSE DE L'EXPÉRIENCE

La ZODER a été officiellement créée par arrêté du Ministre de l'Agriculture en date du 4 avril 1963.

Elle est l'aboutissement de deux expériences menées simultanément :

- Le Secteur Pilote de Prévulgarisation.
- Le Centre de Formation d'Animateurs Ruraux.

### A. — LE SECTEUR PILOTE DE PRÉVULGARISATION.

Constatant les difficultés soulevées par la diffusion en milieu rural des techniques mises au point sur les Stations de recherche, la direction de la Station Centrale d'Expérimentation Agricole de Bouaké a décidé au début de 1960 d'assurer directement l'encadrement de quelques villages. Le premier a été choisi dans la Sous-Préfecture de Brobo (Boka Kouamekro). Le « Secteur Pilote » est conçu comme un modèle expérimental. Après études préalables des milieux naturels et humains, le cadre général d'un plan cultural, tenant compte des techniques locales, a été établi et sa réalisation entreprise. Un conseiller, résidant au village, assure la permanence de l'encadrement et contrôle toutes les opérations intéressant le développement du village.

Les résultats techniques obtenus, la prise de conscience de la population et surtout la mise en évidence de l'action amplificatrice de quelques personnalités rapprochent cette expérience de celle menée parallèlement depuis 1961 par la Compagnie Internationale de Développement Rural dans la région Est de Bouaké.

### B. — LE CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS RURAUX (C.F.A.R.)

Le premier C.F.A.R. a été créé en 1961 aux portes de Bouaké.

L'objectif est :

— de lancer un mouvement ayant une certaine dynamique interne en utilisant les personnalités susceptibles de se dégager en milieu villageois.

— d'aider ces mêmes villageois à poser et à résoudre leurs propres problèmes.

Les conseillers des Centres se rendent dans les villages, tiennent des réunions, organisent des visites d'information dans les villages Secteurs Pilotes et prennent en charge la formation de certains cultivateurs désignés par les communautés villageoises.

Ces cultivateurs, groupés par sessions de 10, passent d'avril à novembre 6 jours par mois au Centre de Formation. Ils reçoivent un enseignement pratique sur des champs établis autour du Centre et surtout une formation plus large touchant des problèmes d'organisation, des problèmes économiques et sociaux, qui doit leur permettre d'entraîner et de guider les autres cultivateurs du village.

A l'issue des stages ces « animateurs » sont régulièrement suivis par les conseillers qui les ont formés. A ce titre, pendant la première phase de l'expérience, l'encadrement technique a été assuré par le C.F.A.R.

Le développement rapide du mouvement a conduit, début 1963, les responsables régionaux du Ministère de l'Agriculture à élargir le champ de l'expérience et la ZODER a été créée.

### C. — LA ZODER :

L'originalité de l'expérience consiste à associer étroitement :

— un encadrement technique polyvalent et permanent au niveau d'un groupe de villages par référence au Secteur Pilote.

— la formation systématique de 2 à 4 animateurs par village encadré.

L'encadrement polyvalent s'appuie sur les animateurs et réciproquement ; la diffusion des consignes techniques s'en trouve considérablement amplifiée.

Durant la campagne 1963-64 l'ensemble de l'opération ZODER a été placé sous la responsabilité du représentant de la C.I.D.R. La multiplicité des contacts personnels et l'appel aux différents services et organismes spécialisés constituaient la garantie technique nécessaire à une action polyvalente.

## 3. — LE SCHÉMA THÉORIQUE PROPOSÉ

Plusieurs années d'expérimentation sur les Secteurs Pilotés ont amené à élaborer un modèle théorique d'organisation applicable au village et susceptible d'être généralisé.

Ce schéma comporte un aspect technique et un aspect humain. Il peut être défini comme une formule d'association entre un groupe de participants et les organismes de développement.

## A. — LES TERMES DE L'ASSOCIATION

Les services et organismes proposent aux groupes villageois une aide technique qui prend différentes formes :

— l'implantation d'une infrastructure d'encadrement au niveau de la région, du groupe de villages, du village.

— la formation technique et générale d'éléments issus du village et désignés par la communauté : les « animateurs », susceptibles de prendre le relais de l'encadrement retiré progressivement par la suite.

— des moyens techniques :

• un laboratoire d'analyse et des équipes de prospecteurs pédologiques.

• du matériel mécanique et des techniciens pour la réalisation d'ouvrages divers : ouverture de pistes vicinales, construction de barrages, aménagement de points d'eau ou de rizières inondées.

— les moyens pour réaliser l'extension des nouvelles cultures : des lots de semences sélectionnées (coton, tabac, arachide, riz,...), des engrais et des produits insecticides remboursés à la récolte par les exploitants; des appareils de traitement pris en compte par les groupes de cultivateurs.

Les organismes garantissent les débouchés pour les principales cultures recommandées : coton, tabac, riz, arachide; ils fixent les prix et organisent les opérations d'achat et de collecte des récoltes. Eventuellement les organismes peuvent favoriser la commercialisation des surplus de produits vivriers (igname, maïs) lorsque les débouchés existent.

En contre-partie les cultivateurs donnant leur adhésion sont tenus de constituer à l'échelle du village un groupe doté d'une structure interne efficace. Ce groupe doit admettre et suivre les conseils ou directives de l'encadrement concernant les techniques des nouvelles cultures (localisation des cultures sur certains types de sols, aménagements et façons culturales différentes des normes traditionnelles, calendriers agricoles stricts, traitements insecticides, etc.).

Le groupe doit être capable de s'imposer une discipline de travail, d'organiser certaines formes de travaux collectifs. Il doit participer activement au mouvement : mettre au point un système de réunions, maintenir le contact avec l'encadrement, désigner des animateurs pour suivre les stages de formation.

Les adhérents sont enfin tenus de produire les nouvelles cultures avec des rendements et des qualités suffisantes pour justifier l'encadrement et les aménagements réalisés, de vendre aux organismes intéressés les produits récoltés.

Parallèlement aux efforts strictement techniques, le personnel d'encadrement guide la structuration et le fonctionnement de ces groupes. Les stages de formation des animateurs permettent de confronter les expériences; des visites sont organisées dans les villages où les résultats sont les plus positifs.

## B. — LES ÉTAPES DE RÉALISATION

Les actions de développement effectuées sur la ZODER ont un caractère global.

L'introduction ou l'extension des nouvelles cultures industrielles sont conformes aux impératifs du Plan national. Leur développement s'accompagne d'un accroissement important des revenus dans une région jusqu'alors défavorisée.

Mais l'action tend également à constituer des cellules de production villageoises autonomes, capables de se passer d'un encadrement permanent, dotées d'une structure, d'une élite de responsables et, d'une formation technique suffisante. Par ailleurs se poursuivent, dans les villages donnant leur accord, une réorganisation des terroirs et une transformation complète du système de jachère naturelle jusqu'alors utilisé. Ces actions complémentaires sont menées de front selon un plan de réalisation échelonné sur plusieurs années.

### a. — La prise de contact et l'introduction des nouvelles cultures.

Dans une première phase est effectué un travail d'information et de prise de contact. Le schéma de réalisation et les objectifs poursuivis sont expliqués aux cultivateurs pour provoquer leur adhésion. En cas de résultat positif un groupe de participants se dégage dans la communauté villageoise. C'est sur ce groupe de volontaires, exclusivement, que sont portés les efforts ultérieurs, les autres membres de la communauté étant considérés comme participants virtuels qui entreront plus tard dans le système.

Des formules diverses de cultures combinées sont alors proposées, portant essentiellement sur le coton, le tabac et le riz, de même que des modes d'exploitation : champs individuels ou champs collectifs. Le choix de la formule est effectué par le groupe de participants; il est immédiatement suivi par les premiers travaux pour l'année agricole en cours. A ce moment intervient la période de formation et d'apprentissage technique la plus intense. L'encadrement doit assurer une présence permanente et un contrôle très strict.

De pair avec l'action technique se poursuit la structuration du groupe d'adhérents. Le champ collectif, introduisant une discipline et une organisation du travail, constitue une des meilleures épreuves de cohésion.

### b. — L'aménagement du terroir.

L'introduction des nouvelles cultures et l'apprentissage technique s'étendent en principe à un ou deux cycles agricoles; ensuite sont proposées de nouvelles transformations portant sur l'aménagement du terroir.

L'objectif est de regrouper les parcelles traditionnellement dispersées sur un nombre restreint de blocs de grandes dimensions (pouvant dépasser 10 ha). Ces blocs, les « regroupements », sont aménagés en courbe de niveau sur des secteurs de sols favorables, choisis après une prospection pédologique du terroir.

A ce stade se pose à nouveau le problème de l'adhésion du groupe. Si l'adhésion est acquise les blocs sont constitués et les participants se répartissent les lots internes de parcelles en fonction de leurs besoins.

Tous les ans, pendant 4 ou 5 années, sont délimités et défrichés de nouveaux blocs. La rotation des cultures s'y effectue : igname l'année du défrichement, cultures industrielles la deuxième année, autres cultures soit industrielles soit vivrières (cultures des femmes, maïs, légumes, etc.) la troisième année. En principe la quatrième et la cinquième année sont réservées à une jachère contrôlée. Le cycle recommence la sixième année. Les formules de rotation proposées sont variées et très souples, susceptibles de s'adapter aux exigences des cultivateurs et des terroirs. La période de rotation peut être raccourcie par l'emploi des engrais dont l'expérimentation est effectuée en cours d'aménagement (principalement sur le

coton). Au terme de l'évolution, les champs individuels isolés et dispersés étant peu à peu supprimés, on aboutit à la création de soles fixes sur lesquelles s'effectuent exclusivement les rotations. Le passage à une agriculture stabilisée est réalisé, la jachère naturelle supprimée. Le regroupement des champs simplifie les traitements insecticides de certaines cultures (coton). La superficie des blocs justifie l'aménagement de pistes d'accès ouvertes avec des moyens mécaniques par les organismes d'encadrement. La partie du terroir restant en dehors des « regroupements » constitue une réserve et peut être utilisée comme terrain d'élevage.

### c. — Introduction de l'élevage et de la culture attelée.

Le dernier objectif est l'introduction de l'élevage des bovins. Le cheptel est acheté par le groupe de participants avec l'épargne réalisée au cours des années précédentes sur les champs collectifs de cultures industrielles. A ce stade un gros effort de formation doit être réalisé par l'encadrement : soins au bétail, utilisation du fumier, apprentissage de la culture attelée ou de la charrette pour les membres du groupe les plus aptes. L'emploi de la charrue est rendu possible par la rotation continue sur les soles qui aboutit après plusieurs années au dessouchage complet des parcelles. L'ouverture des pistes d'accès aux regroupements autorise l'emploi de charrettes utilisées pour les traitements insecticides (transport du matériel et de l'eau) et pour l'évacuation des récoltes (suppression du portage). Comme pour le cheptel, le matériel (charrues légères ou charrettes) reste à la charge du groupe d'adhérents.

Pour chacune des étapes la participation active du groupe reste nécessaire. Les transformations ne sont pas imposées mais proposées. Les délais de réalisation sont donc variables, dépendant de la volonté des participants ou des obstacles rencontrés à l'intérieur du groupe ou à l'extérieur dans le milieu villageois. A partir d'un certain stade (regroupement des terres) l'influence du groupe dans le village devient prépondérante et implique l'adhésion d'une large majorité de la communauté. Dans de bonnes conditions une période de six années semble nécessaire à la réalisation du schéma d'aménagement. Dans un contexte défavorable ce délai pourrait atteindre une dizaine d'années.

## II. — LES TRANSFORMATIONS SURVENUES DANS LES VILLAGES DE LA ZODER

Pendant la campagne agricole 1963-1964, 41 villages des sous-préfectures de Brobo, Bouaké et Didiévi ont participé à des degrés variables au programme d'aménagement de la ZODER. Une enquête a été effectuée dans le cadre des études régionales de Bouaké afin d'apprécier, au niveau des communautés, les effets des actions entreprises ; afin d'évaluer également les possibilités d'extension de l'expérience et son insertion dans le cadre des objectifs de production du Plan national. A la date de l'enquête (1), la grande majorité des villages touchés ne participaient à l'action que depuis un an ou deux ans au maximum. Malgré la brièveté de la période, d'importantes transformations ont pu être décelées : nouvelles structures de production et nouvelles formes d'organisation du travail, développement des cultures industrielles et accroissement des revenus monétaires.

### I. — LES NOUVELLES STRUCTURES

L'action des organismes de développement provoque dans les villages la formation d'un groupe de participants qui s'organise plus ou moins spontanément, se donne une hiérarchie et une structure que rien n'annonçait dans le contexte sociologique traditionnel.

#### A. — LA « SOCIÉTÉ »

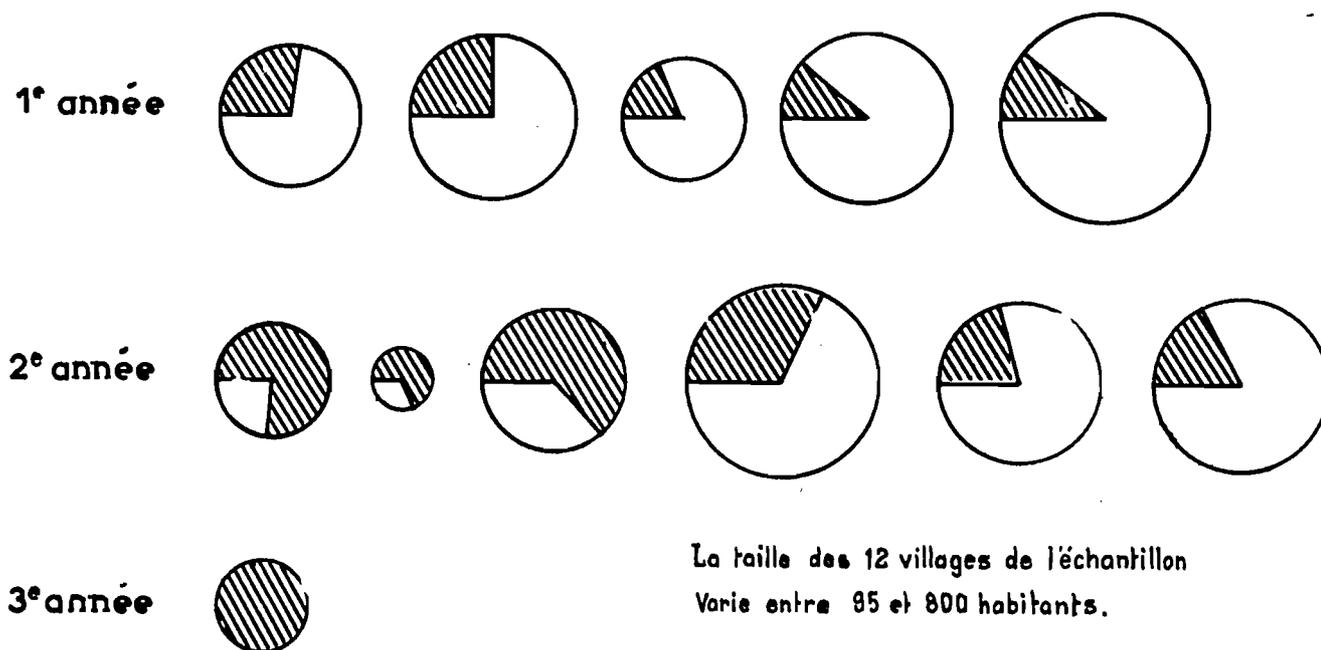
Le groupe d'adhérents qui se dégage de la communauté villageoise se caractérise lui-même par le mot français « Société ». L'emploi de ce terme reste inexplicable par les intéressés, il marque cependant le caractère moderne d'une institution, qui ne se réfère à aucun modèle antérieur.

La « Société », rassemblant un nombre variable d'hommes actifs, se définit par rapport au reste du village. Dans une seule localité, la plus anciennement touchée, la « Société » regroupe la totalité de la population active masculine. Dans tous les autres le groupe constitue une fraction plus ou moins importante de la communauté.

---

(1) L'enquête (juin 1963-octobre 1963) a porté sur 12 villages des sous-préfectures de Bouaké et Brobo, délibérément choisis en fonction de l'ancienneté de leur participation et de leur localisation géographique (villages sur schistes ou sur granites - villages sur les axes routiers ou en position d'isolat relatif).

PROPORTION DES SOCIÉTAIRES PAR RAPPORT  
A LA POPULATION ACTIVE MASCULINE DE PLUS DE 15 ANS DU VILLAGE



Le nombre des sociétaires rapporté au total de la population active croît de façon générale avec l'ancienneté de la participation. Il semble également varier avec l'importance du village. Les « Sociétés » se développent plus rapidement dans des communautés de petites tailles, plus homogènes, où le principe d'unanimité est plus facilement réalisé. Enfin le pourcentage varie selon des facteurs propres au village : caractère plus ou moins affirmé de l'adhésion, succès des premières expériences.

Dans tous les villages étudiés la création de la « Société » s'est effectuée dans une courte période de quelques mois au maximum. Cette création résulte des premiers contacts avec les organismes de développement. Le contact est, soit subi, soit recherché.

Dans le premier cas, un agent des organismes a effectué une visite ou plusieurs visites au village, a provoqué une série de réunions générales où il a expliqué le schéma d'organisation proposé. A partir de ces réunions et discussions un groupe s'est dégagé et a donné son adhésion.

Dans le deuxième cas le contact a été recherché par un noyau restreint de villageois. Ces derniers, de façon accidentelle ou dans un but conscient, ont pris connaissance des réalisations effectuées dans des villages voisins déjà touchés. Ils sont souvent des promoteurs qui ont expérimenté à titre individuel un petit champ de culture industrielle de tabac ou de coton. Si l'essai est satisfaisant ils prennent l'initiative de se déplacer, d'entrer en contact avec un agent des organismes et de le présenter dans le village. Après les réunions explicatives ces précurseurs entraînent à leur suite une masse importante d'adhésions.

Le premier groupe de participants se constitue de façon massive dès la décision et s'organise en « Société ». Il se gonfle par la suite de quelques éléments lors des premiers travaux entrepris, mais reste stable pendant tout un cycle agricole. L'année suivante, en fonction des résultats obtenus, un nombre important d'hésitants demande à entrer dans la « Société ». Sur les 12 villages de l'échantillon les effectifs des « Sociétés » se situent entre 11 et 51 (moyenne 26). Les « Sociétés » de moins d'un an d'existence sont numériquement les moins importantes.

Après la deuxième année les adhésions marquent un temps d'arrêt. Les éléments réticents invoquent des motivations diverses qui seront analysées plus loin. Il est par ailleurs trop tôt pour apprécier l'évolution des « Sociétés » après plus de deux années de fonctionnement. Un seul des villages, Boka-Kouamekro, participe en totalité au mouvement mais l'action a commencé depuis plus de 4 ans; la communauté, de petite taille, se caractérise par une forte cohésion sociale. Il semble que l'adhésion des derniers membres ait été imposée en définitive par la pression du groupe dominant largement majoritaire.

Ceci paraît difficilement concevable dans une communauté importante dépassant 400 ou 500 habitants où la segmentation sociale agit avec plus d'intensité.

La moyenne d'âge de 214 sociétaires interrogés dans les villoges de l'échantillon se situe à 39 ans. La création des « Sociétés » repose sur des hommes adultes de 30 à 50 ans, stabilisés en milieu rural. Les jeunes gens font généralement partie des hésitants du début : sollicités par les migrations saisonnières ils ne donnent leur adhésion qu'après un ou deux cycles agricoles. Leur faible participation dans les « Sociétés » étudiées doit être mise en rapport avec la faible ancienneté de ces dernières. L'âge moyen par village est d'autant plus élevé que la création est récente. Dans la « Société » de Boka-Kouamekro englobant la totalité des hommes actifs, l'âge moyen s'abaisse à 33 ans. Les moyennes d'âge sont par ailleurs relevées dans beaucoup de villages par la participation plus ou moins symbolique d'hommes vieux ayant presque cessé toute activité. (Les plus de 60 ans représentent 12 % des sociétaires interrogés).

Les « Sociétés » constituent des fractions à l'intérieur des villages mais ne coïncident jamais de façon stricte avec un groupe de parenté. Certaines rassemblent une famille étendue complète mais sont renforcées par d'autres éléments originaires de plusieurs ou de toutes les familles étendues qui composent le village. Dans un des villages seulement de l'échantillon la « Société » correspond à un groupe confessionnel de chrétiens ; sa création a été provoquée par un noyau de jeunes gens adhérant à la Jeunesse Agricole Catholique.

## B. — LE « PRÉSIDENT »

Au cours des premières réunions la « Société » nouvellement constituée élit un chef appelé « Président ».

Le président est choisi indépendamment de la hiérarchie traditionnelle. C'est parfois un notable, chef de famille restreinte ou d'« auro », mais très rarement un chef de famille étendue. En principe le chef de village n'est jamais président même s'il adhère à la « Société ». Une seule exception a été rencontrée. Il s'agit d'un village dont le chef cumule les deux fonctions, mais reste doublé par un personnage supplémentaire appelé « secrétaire » qui assume en fait la direction du groupe. Le président est toujours un homme d'âge mûr entre 40 et 55 ans. Ceci reste conforme à la conception traditionnelle de l'autorité et on peut admettre qu'un homme d'âge inférieur à 35 ans a peu de chance d'être choisi. Dans un des villages, le promoteur de la société, homme jeune de 28 ans s'est volontairement effacé et a fait nommer un de ses parents plus âgé. Le président est toujours chef de famille restreinte, parfois polygame, et souvent doté d'une descendance nombreuse. Les individus choisis sont de fortes personnalités. Le président, avant d'assumer sa fonction, a souvent fait figure de précurseur dans le village, effectuant à titre individuel des essais de cultures industrielles. Il a pu également rechercher le contact avec les organismes d'encadrement, et avoir lancé la création de la « Société ». L'existence de lourdes charges familiales, l'absence de plantations caféières dans son exploitation et la faiblesse de ses revenus monétaires semblent avoir été, dans la plupart des cas, les mobiles profonds de ses premières initiatives. Complétant des qualités naturelles d'autorité et de dynamisme, apparaît chez la plupart des présidents une ouverture supérieure à la moyenne des autres villageois. A titre d'exemple, sur 12 présidents rencontrés, trois sont d'anciens militaires parfois sortis de l'armée avec un grade de sous-officiers subalternes, ayant tous séjournés longtemps hors de la Côte d'Ivoire. Deux autres sont d'anciens urbanisés retournés au village après avoir exercé des professions de menuisier et de mécanicien. Un dernier, tisserand, a passé de longues années d'apprentissage dans la région de Tiébissou et en milieu urbain. Une majorité de présidents interrogés parle approximativement bien le français, quelques-uns savent écrire.

Tout en respectant certaines normes concernant l'âge et les manifestations d'intégration sociale (mariage, nombreuse descendance), le choix des présidents semble écarter délibérément les critères héréditaires religieux ou juridiques, bases de la hiérarchie traditionnelle. L'élection repose avant tout sur les qualités propres de l'homme, sur son aptitude à concevoir et organiser des activités essentiellement économiques.

## C. — LES ÉQUIPES

Dans les premiers mois de fonctionnement la « Société » forme généralement un groupe homogène mais peu à peu lorsque les premiers travaux sont entrepris, et lorsque le nombre des adhérents devient supérieur à 15 ou 20, apparaît la nécessité de subdivisions internes. Il se crée alors des équipes de 8 à 12 membres qui effectuent des travaux en commun (aide réciproque sur les parcelles individuelles lors des défrichements, travaux sur les champs collectifs, aménagements d'intérêt général : pistes, pants, layonnage, etc.). Le fractionnement en équipes peut être différé jusqu'à l'étape de l'aménagement du terroir, mais, dans la plupart des cas, elles se constituent au cours de la première année de fonctionnement. Les critères de formation sont des rapports personnels d'amitié ou de camaraderie, des rapports de proche parenté, des affinités de classe d'âge (1). Dans quelques villages (les plus anciennement touchés) les équipes ont été réorganisées en fonction du potentiel de travail : chaque équipe comporte un nombre équilibré de jeunes et de vieux, de travailleurs courageux et de travailleurs moins courageux. Le tirage au sort a été utilisé dans un des villages, chaque équipe se choisit un chef qui dirige les travaux et fait respecter les consignes ou directives émanant du président ou des agents d'encadrement. En fait, les liens entre le président et les chefs d'équipes sont très étroits. L'ensemble forme un groupe de direction qui prend les décisions importantes et se charge de les faire exécuter. Ce groupe qui possède seul l'autorité réelle dans la société est complété généralement par le chef du village lorsqu'il participe (son rôle et son influence seront étudiés plus loin).

---

(1) Les équipes de travaux au forfait existent dans le contexte traditionnel régional. Il s'agit de groupes de jeunes gens et de jeunes hommes louant leurs services à des notables ou des hommes riches de villages voisins pour l'exécution de travaux pénibles comme les défrichements. Une des « Sociétés » étudiées a son origine dans une organisation pré-existante de travail au forfait.

## D. — LES ANIMATEURS

La formation d'éléments issus du village constitue un moyen d'action pour les organismes d'encadrement et leur principale garantie pour la stabilisation et la continuité de l'expérience. Le Centre international de développement rural organise des sessions régulièrement échelonnées (6 jours par mois) dans des centres de formation établis à proximité des principaux noyaux de villages touchés. Les stages comportent un enseignement théorique et surtout pratique concernant les techniques des cultures nouvellement introduites, mais la formation est étendue à des problèmes généraux : utilisation des revenus, projets d'aménagements intéressant les communautés, création de coopératives, habitat, formation sociale, confrontation des expériences etc. L'objectif est de rassembler des éléments dynamiques et jeunes si possible, susceptibles d'assimiler des notions nouvelles et de les transmettre à la masse villageoise, susceptibles également de servir de modèle et d'agir par l'exemple sur la masse.

Ce dernier objectif n'est pas toujours atteint : tous les animateurs ne sont pas des cultivateurs exemplaires et leurs résultats sont parfois décevants, par contre le rôle d'information est parfaitement rempli. L'animateur est désigné en fonction de qualités précises : « Il doit savoir écouter et voir, il doit être intelligent et bien comprendre, il doit bien retenir et bien raconter » (citation d'un président). En principe sont choisis des jeunes hommes, mais dans quelques « Sociétés », chaque génération (moins de 40 ans et plus de 40 ans) délègue son animateur d'âge correspondant.

L'animateur suit les stages puis retourne au village et donne un compte rendu au cours d'une réunion générale. L'assemblée commente les faits, délibère et décide ce qu'il convient de retenir. L'influence du groupe directeur reste prépondérante, l'animateur n'a pas pouvoir de décision, son rôle essentiel est d'informer.

La conception de l'autorité dans la société *baoulé* est ici respectée. Les rapports entre un homme investi d'une autorité et un groupe où une autre autorité, ne peuvent s'effectuer directement : un chef traditionnel a son porte-parole qui transmet dans les deux sens les directives et les informations. Dans le cas présent les groupes directeurs des « Sociétés » tendent à considérer les animateurs comme des intermédiaires entre eux-mêmes et l'autorité supérieure que constitue les organismes d'encadrement, certains présidents soulignent le fait que, suivre des cours et des stages, « faire l'écolier », ne conviendrait pas à leur rang et à leur prestige. Ils délèguent l'animateur pour acquérir à leur place les connaissances dont ils apprécient l'utilité. Ce type de rapports entre animateurs et groupes directeurs est fréquent mais non général à tous les villages. Dans une des « Sociétés » de l'échantillon, le président et un chef d'équipe sont eux-mêmes animateurs.

Il apparaît difficile, en raison de la brièveté de l'expérience, d'apprécier l'influence profonde des animateurs qui varie selon les personnalités des hommes choisis et selon la réceptivité des sociétaires. Dans la grande majorité des cas les premiers résultats sont positifs et la formation de cultivateurs issus du village doit être considérée comme un impératif absolument nécessaire à la réussite de l'entreprise.

## E. — LES « SOCIÉTÉS » DE FEMMES

Parallèlement aux « Sociétés » d'hommes se développent des « Sociétés » de femmes. A la date de l'enquête quatre fonctionnaient sur les villages de l'échantillon, une cinquième était en voie de formation. Elles regroupent généralement les épouses, filles et parentes des hommes de la « Société ». Leur schéma d'organisation est analogue, avec à leur tête une « présidente » choisie pour ses qualités d'autorité et de dynamisme. Dans les premiers temps la « Société » de femmes reste plus ou moins sous la dépendance de la « Société » des hommes, obéissant au président et à ses chefs d'équipes, participant à des tâches collectives spéciales telles que le portage des récoltes ou le repiquage du riz. Mais, peu à peu, apparaissent les initiatives propres et une certaine indépendance : les femmes acceptent mal d'être considérées comme une simple équipe de travail et demandent des avantages en contre-partie de leurs services. Il est certain que le schéma d'organisation proposé offre peu de gain aux femmes. Les récoltes des nouvelles cultures introduites sont généralement réservées aux hommes et elles ne peuvent bénéficier qu'indirectement de l'augmentation des revenus. Aussi, dans plusieurs « Sociétés » de femmes fonctionnant depuis un an ou plus, a-t-il été formulé des projets pour la campagne suivante : défrichage et aménagement par la « Société » d'hommes de champs collectifs (maïs, tabac ou arachide) qui seraient cultivés par les femmes et dont les récoltes leur reviendraient en propre. Le Centre international de développement rural, conscient des décalages possibles entre les revenus des femmes et des hommes a envisagé pour la campagne 1964 une aide accrue aux « Sociétés » de femmes. Des agents féminins ont été recrutés pour en assurer l'encadrement.

Les « Sociétés », dotées d'une structure et d'une hiérarchie, constituent des cellules dont les objectifs restent essentiellement économiques. Parallèlement à la structuration s'effectuent l'élaboration de règles de fonctionnement, la mise en place d'une organisation du travail.

## II. — LE FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS

Dès sa création la « Société » se trouve en présence d'une série d'options concernant le choix des cultures nouvelles et leur mode d'exploitation (champs collectifs ou individuels). Par suite, lorsque les autres étapes de réalisation sont abordées, d'autres décisions importantes s'imposent : regroupement des parcelles et organisation du terroir enfin, dans la dernière phase, utilisation de l'épargne commune en investissements divers (habitat, cheptel, matériel etc.). La succession chronologique des différentes étapes est réglée par l'encadrement. Les options sont amenées au moment opportun en fonction de la maturité du groupe et de son dynamisme. Les solutions les plus rationnelles sont suggérées mais les décisions finales incombent aux groupes. Les choix sont effectués à la majorité au cours de réunions générales, où chacun peut parler et donner son opinion. En cas de dissension grave entre deux fractions, le président et ses chefs d'équipes sont amenés à trancher le litige.

## A. — LE CHOIX DES CULTURES ET DES MODES D'EXPLOITATION

L'éventail des cultures proposées est varié : cultures principales de coton, de riz ou de tabac, culture de complément : arachide. Par ailleurs deux modes d'exploitation peuvent être employés : champs collectifs ou individuels.

Le choix des cultures dépend d'un grand nombre de facteurs et notamment des expériences antérieures (riz anciennement cultivé avant l'introduction du café, ou pendant la période d'effort de guerre; champs d'essai de tabac ou de coton expérimentés les années précédentes par quelques promoteurs). Il dépend encore de la réputation de rentabilité de telle ou telle culture, réputation établie à la suite des mécomptes ou des réussites enregistrées auparavant dans d'autres villages voisins. Par ailleurs la somme de travail et la qualité du travail entrent également en jeu : ainsi les travaux du riz, effectués dans la boue et dans l'eau ne sont que relativement appréciés. Enfin le choix des cultures peut être limité par les caractéristiques du terroir (absence de bons sols, absence de bas-fonds aménageables en rizière) ou par les interdits particuliers à certains groupes ou certains villages (le riz ne peut-être cultivé par les villages du groupe *Ndenou* à l'ouest de Brobro : « Si des rizières sont aménagées la variole se déclare... »).

Les modes d'exploitation font également partie des premières options : le champ collectif est proposé par l'encadrement comme banc d'essai pour les nouvelles techniques mais plus tard le choix est orienté vers l'exploitation individuelle. En général des formules mixtes sont retenues : l'ensemble de la « Société » établit un champ collectif et chaque sociétaire cultive des parcelles pour son compte. Dans certains villages existent plusieurs champs collectifs, pris en charge par chacune des équipes.

Les combinaisons de cultures et de modes d'exploitation réalisées dans 7 villages, au cours de la première année s'établissent ainsi :

Combinaisons :	Nombre de villages
— Riz collectif - coton individuel.....	1
— Riz collectif - coton collectif - coton individuel.....	2
— Riz collectif - coton individuel - tabac individuel .....	1
— Coton collectif - tabac collectif.....	1
— Coton collectif - arachide collective.....	1
— Tabac collectif - tabac individuel.....	1

Dans les mêmes villages, la deuxième année, ne se retrouvent plus que les formules suivantes :

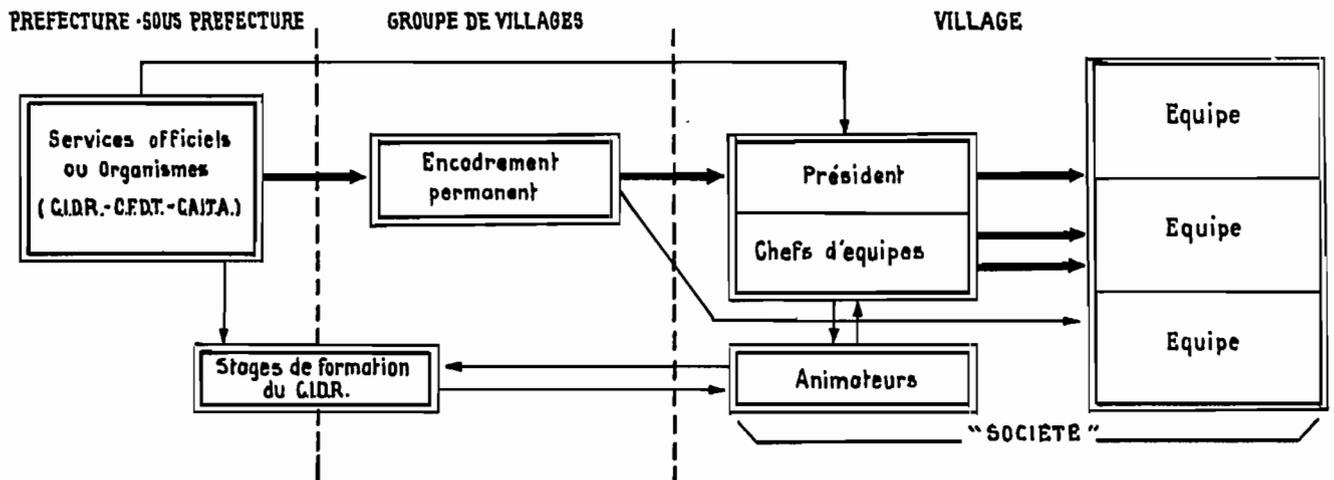
Combinaisons :	Nombre de villages
— Riz collectif - coton individuel.....	4
— Riz collectif - coton individuel - tabac individuel .....	1
— Coton collectif - coton individuel.....	2

La première année se caractérise par un foisonnement de formules diverses qui révèle une certaine indécision de la part des cultivateurs. La deuxième année, expérience faite, les meilleures associations sont retenues en fonction du gain obtenu, de la somme d'efforts et des surcharges décelées dans les calendriers agricoles. Les cultures sont généralement ramenées à deux, les modes d'exploitation se stabilisent avec un champ collectif pour l'épargne commune et des champs individuels pour les revenus personnels.

## B. — L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Les façons culturales sont surveillées par les agents de l'encadrement : par visite directe des cadres supérieurs qui effectuent des tournées d'inspections et par des représentants permanents contrôlant un noyau de villages (moniteurs et conseillers ruraux du service de l'agriculture — moniteurs du C.I.D.R., de la C.F.D.T., de la C.A.I.T.A.). Les groupes directeurs des « Sociétés » et les animateurs font également respecter les consignes techniques lorsqu'ils décèlent des erreurs d'interprétation ou des négligences. En cours de travaux les agents de l'encadrement agissent directement sur le groupe directeur qui transmet les observations et fait ensuite exécuter.

### TRANSMISSION DES DIRECTIVES TECHNIQUES



Dans le cas des champs collectifs ou de travaux spéciaux comme les traitements des cotonniers effectués à une date impérative et dans un laps de temps très court, la « Société » met elle-même au point une organisation du travail.

L'opportunité et la répartition des tâches, le jour et l'heure des rassemblements sont décidés à l'avance au cours de réunions au village. Certaines sociétés ont mis au point des réunions fixes une fois par semaine, pendant lesquelles sont établis des programmes de travaux. Parfois, seuls le président et ses chefs d'équipes décident des tâches sans consultation des sociétaires. Les réunions et les départs pour les travaux sont signalés par des coups de gong, de sifflet ou de clairon. Dans les premiers temps de fonctionnement la « Société » n'inflige que des blâmes verbaux pour les absences aux travaux. Plus tard s'observe un durcissement : les absences injustifiées ou les récidives sont sanctionnées par des amendes entre 100 et 200 F, correspondant au salaire journalier d'un manœuvre. Les refus systématiques de participation entraînent l'expulsion.

### C. — L'AMÉNAGEMENT DU TERROIR

Après le choix des formules culturales intervient une autre option importante, celle de l'aménagement du territoire villageois. Il s'agit de regrouper les parcelles sur des soles aménagées après prospection pédologique. Cette redistribution pose une série de problèmes. Il convient d'obtenir au préalable l'autorisation du possesseur de la terre, chef de village ou chef de famille étendue qui peut avoir des droits sur un quartier du terroir. Le problème est à priori écarté lorsque le chef de la terre participe à la société. Ce n'est pas toujours le cas, le possesseur peut être resté en dehors du groupe et une série de tractations et de discussions devient nécessaire. Les rapports de personnes prennent alors une importance prépondérante, de même que les liaisons de parenté. Dans plusieurs villages l'héritier présumé du chef a demandé en son nom la permission d'installer les regroupements de la « Société ».

Les blocs de parcelles sont établis lorsque l'autorisation a été obtenue. Les sociétaires se répartissent sur les différents lots en respectant généralement la division par équipes préexistante : le chef de l'équipe devient chef de regroupement. Parfois s'effectue un remaniement des équipes : les exploitants dont les parcelles sont dispersées sur un même quartier de terroir se rassemblent dans le bloc de ce quartier, répugnant à changer leurs habitudes de culture. Quelques « Sociétés » ont vu ainsi se constituer des équipes coïncidant avec un groupe de parenté : une famille étendue, possédant des droits d'usage sur un secteur de terroir, peut se rassembler dans le bloc qui y est établi.

Les parcelles à l'intérieur des blocs sont réparties entre les cultivateurs selon leur gré. Chacun choisit la superficie nécessaire à ses besoins et compatible avec la force de travail de son unité familiale. Au cours des premières années, d'une façon très générale, les sociétaires continuent de défricher, en dehors des blocs, d'autres champs dispersés sur leurs emplacements habituels : par exemple au cours de la première année de regroupement deux membres seulement d'une société de 36 ont effectué la totalité de leur défrichement sur les blocs aménagés.

Le regroupement des parcelles constitue pour le groupe une très grave épreuve de cohésion. Les réticences sont nombreuses et le bouleversement des habitudes n'est pas facile à faire admettre. Beaucoup d'exploitants craignent de perdre leurs droits d'usage sur les secteurs où ils cultivent. Certains ont des tenures précaires : hommes étrangers fixés au village à cause d'un mariage ou d'un autre motif, homme d'un village voisin ayant obtenu l'autorisation de cultiver sur le terroir. Cette appréhension est d'autant plus ressentie que le chef du village n'est pas un membre actif de la « Société ». La dissociation des exploitations entre champs regroupés et champs dispersés traditionnels peut subsister pendant une longue période de 3 à 4 ans. Dans quelques « Sociétés », des fractions n'ont pas suivi la majorité au moment des regroupements et ont refusé de collaborer à la réorganisation du terroir. A partir de cette rupture leur participation est devenue plus théorique qu'effective.

### D. — LA CONSTITUTION D'UNE ÉPARGNE COLLECTIVE

Dès sa création la « Société » envisage toujours la création d'une épargne commune, réserve de numéraire pour la réalisation de projets à long terme. La « caisse » est alimentée essentiellement par les récoltes des champs collectifs, accessoirement par les diverses amendes (1). Certains villages envisagent également une cotisation annuelle pour chacun des membres dont le montant reste indéterminé, de même que des droits d'entrée assez importants (1 000 à 2 000 francs) pour les cultivateurs désirant ultérieurement participer au mouvement.

La caisse est confiée à un « Trésorier » qui tient les comptes sur un cahier et conserve l'argent chez lui. Les comptes sont vérifiés par le président et le groupe directeur qui enregistrent mentalement le montant des dépôts. Le trésorier est choisi en fonction de qualités d'honnêteté et d'économie, c'est toujours un homme âgé, stabilisé au village, qui ne tenterait pas l'aventure de s'enfuir avec l'argent ; lorsqu'il ne sait pas écrire il prend comme auxiliaire un jeune écolier pour tenir le cahier des comptes. Le montant des dépôts est tenu secret, ils ne sont pas considérables étant donné la faible durée de fonctionnement. Des estimations effectuées d'après les récoltes des champs collectifs amènent à des chiffres variant entre 15 000 et 120 000 francs. Dans un des villages étudiés, la « Société » envisageait pour la campagne suivante d'ouvrir un compte dans une agence bancaire de Bouaké.

Les projets concernant l'utilisation future de la caisse varient d'une « Société » à l'autre. Dans la majorité des cas, est exprimée l'intention de reconstruire le village en matériaux modernes. Les sociétaires sont au courant de l'existence de prêts officiels pour l'amélioration de l'habitat rural et espèrent, en disposant d'une masse d'argent suffisante, pouvoir contracter un prêt de ce genre. Quelques « Sociétés » pensent créer, avec l'argent de la caisse, un point de vente au village pour des produits de base ; le magasin serait géré par le groupe et pourrait revendre avec un léger bénéfice des marchandises achetées directement en ville. Le magasin serait ouvert à tous y compris les villageois ne faisant pas partie de la « Société ». Enfin quelques groupes envisagent d'acheter du matériel agricole et des bœufs. Cet investissement a été réalisé dans le village de Boka Kouamékro, le plus anciennement touché. Hormi cette exception, les autres « Sociétés », trop récentes, ne peuvent faire état que de projets assez imprécis. Les sociétaires revendiquent généralement la paternité de ces projets,

(1) Dans une des « Sociétés » la caisse a été alimentée au cours de la première année par les salaires forfaitaires obtenus hors du village par trois équipes de travail.

ce qui est vrai dans le cas de l'habitat, les autres orientations, notamment l'achat de matériel et de cheptel ou l'établissement d'un point de vente, ont été suggérés par les organismes d'encadrement.

Le bilan de la restructuration apparaît positif. Les « Sociétés » parviennent dans un temps relativement bref à mettre sur pied leurs organisations qui varient assez peu de village à village autour du modèle général. Il faut souligner que ce modèle n'a pas été conçu de toute pièce par les organismes d'encadrement. Les structures et les mécanismes des « Sociétés » se sont dégagés et se sont précisés dans quelques villages promoteurs et dans les villages-pilotes. L'encadrement a seulement guidé leur évolution et a ensuite généralisé le modèle. Dans les villages nouvellement touchés les institutions restent souvent imprécises mais se concrétisent plus tard en s'accompagnant d'un durcissement des contraintes.

Le passage aux réalisations s'effectue selon un rythme variable de village à village en raison de multiples facteurs : facteurs internes, spécifiques au groupe des participants — activité ou passivité des membres, autorité ou initiatives des éléments directeurs —, mais également facteurs externes — action de la communauté villageoise sur le groupe; attitude de la chefferie, obstacles divers provenant du milieu social traditionnel —.

Dans le chapitre suivant seront analysés les différents comportements à l'intérieur de la « Société » ou, à l'extérieur, dans le contexte villageois.

### III. — LES COMPORTEMENTS

#### A. — LES MOTIVATIONS DE L'ADHÉSION

La réaction favorable d'un nombre variable d'individus aux options proposées paraît liée à une série de facteurs pré-existants. Ces facteurs sont d'abord d'ordres économiques. Les revenus monétaires de la région où a débuté l'expérience sont inférieurs à la moyenne générale de la zone *baoulé*. Dans les quatre grandes strates géographiques de l'enquête principale « budget », les revenus annuels moyens par exploitation, tirés de la vente des produits ruraux, s'établissent comme suit :

STRATE I : Région nord-ouest (Béoumi).....	18 123 francs CFA
STRATE II : Région sud et sud-ouest (Tiébissou, Yamoussokro, Toumodi).....	59 062 francs CFA
STRATE IV : Région est et sud-est (Mbahiakro, Dimbokro).....	28 392 francs CFA
STRATE III : Région nord-est (Bouaké, Brobo. — Région qui correspond à la ZODER) .	13 781 francs CFA

Les moyennes régionales sont significatives, mais ce sont surtout les écarts entre les revenus qui apparaissent déterminants pour les adhésions. La proportion des bas revenus varie, dans la région, d'un village à l'autre selon que la localité se situe à l'écart ou au voisinage d'un axe de circulation, selon que le terroir peut supporter ou non des plantations de café et de cacao.

Dans les villages bien situés ont pu se développer des courants d'échanges favorisés par la proximité du marché de consommation de Bouaké. Certains surplus de vivriers peuvent être commercialisés et chaque village exploite une production spécifique vendue en milieu urbain : vin de palme, bois de chauffage, tomates, oranges, citrons ou ananas, vanneries, etc. Ces productions sont fréquemment écoulées par des transporteurs ou des revendeurs originaires du village et semi-urbanisés; elles transitent généralement par Brobo avant d'atteindre Bouaké.

La région se situe à la limite extrême de l'aire culturelle du café. Tous les terroirs comportent des plantations mais dans des proportions très inégales en raison de conditions spécifiques de sols ou de couvert forestier. Les villages sur schistes sont plus favorisés que les villages sur granits, certains ont pu établir dans quelques bas-fonds privilégiés des cacaoyères donnant des récoltes inattendues.

Pour ces raisons les revenus tirés du café ou du cacao sont extrêmement variables d'un village à l'autre.

En règle générale l'attrait pour les nouvelles cultures industrielles paraît plus fort dans les villages à l'écart des grands axes de même que dans les villages comptant peu de plantations.

A l'intérieur du village la « Société » tend à rassembler les exploitations à plus bas revenus monétaires, c'est-à-dire, de façon générale, celles qui ne participent pas aux cultures de café ou de cacao.

Sur les exploitations de sociétaires étudiées (187) ont été trouvées les proportions suivantes :

15,5 % d'exploitations gagnant moins de 5 000 francs de revenu sur les cultures de café ou de cacao.

12,3 % d'exploitations gagnant entre 5 000 et 15 000 francs.

7,5 % d'exploitations gagnant plus de 15 000 francs.

4,8 % d'exploitations bénéficiant de revenus provenant de plantations extérieures situées en Basse-Côte.

Donc, 59,9 % des exploitations de l'échantillon ne participent pas aux cultures industrielles anciennes. Dans les cinq « Sociétés » créées depuis moins d'un an la proportion des exploitations sans café atteint 69 %. L'intérêt manifesté pour les nouvelles cultures industrielles semble rester le fait, surtout dans les premiers temps, des exploitants sans café.

Depuis deux décades les écarts entre les revenus se sont accentués considérablement. Dans le milieu villageois existent des exemples de réussites économiques individuelles : quelques exploitants ont pu établir au moment opportun des plantations de café sur les secteurs privilégiés du terroir. Ce sont en général des hommes âgés ou des membres de la hiérarchie traditionnelle disposant de la terre ou cumulant les héritages. D'autres exemples se rencontrent parmi les émigrés vers les villes ou vers les plantations de Basse-Côte. Les plus nombreux, et notamment les jeunes chefs de familles, sont venus trop tard aux cultures caféières. Ils n'ont pu trouver que des terres marginales, à récoltes aléatoires, ou bien leurs plantations sont encore trop récentes pour être en rapport.

Le décalage entre les revenus est fortement ressenti. Le cultivateur villageois isolé et mal informé, conscient d'être en dehors d'un système monétaire réservé à quelques privilégiés recherche avec plus ou moins d'anxiété une solution qu'il ne trouve généralement pas. L'expédient le plus couramment employé dans la région reste l'émigration saisonnière des « six mois » pour un salaire moyen global d'environ 12 000 francs.

L'éventail de solutions proposées par l'encadrement comble une lacune d'information, apporte des idées, oriente et rend possible une action.

Les « gros planteurs » de café restent dans les premiers temps en dehors des « Sociétés ». Il est certain qu'un homme assuré d'un revenu annuel supérieur à 30 000 francs, tiré sans grands efforts d'une plantation, répugne à fournir un travail supérieur, bien plus contraignant, pour obtenir un gain équivalent sur un hectare de coton. Par la suite, certains planteurs donnent leur adhésion mais ils sont moins poussés par des impératifs économiques que par la pression du groupe majoritaire ou par d'autres avantages. Quelques-uns restent totalement indifférents.

Certaines motivations, de caractères psychologiques paraissent essentielles.

La constitution du groupe brise l'isolement et l'individualisme traditionnel qui, pour la majorité, se révèle un échec sur le plan de la réussite économique.

Par ailleurs un sens du « bien commun » peut se manifester parmi la minorité de planteurs privilégiés à gros revenus. Même si le gain obtenu dans le cadre des activités de la « Société » leur apparaît minime, ils adhèrent pour réaffirmer leur intégration à la communauté, pour participer à une œuvre collective et apporter leur part à la caisse : épargne commune. Leur adhésion calme une certaine « mauvaise conscience » de nouveaux enrichis dans un contexte social traditionnel où l'accumulation des biens ne s'effectue pas au niveau de l'individu mais au niveau du groupe familial (Trésors des « auro » dont le chef n'est que le dépositaire et le gardien).

L'implantation des agents de l'encadrement est surtout ressentie et demandée comme une forme de « protection ».

Très souvent tout au moins dans les débuts, les membres des « Sociétés » ne font pas la distinction entre les différents organismes avec qui ils entrent en rapport (Agriculture, C.I.D.R., C.F.D.T., etc.). Un ou plusieurs agents, européens ou ivoiriens venus dans le village, sont connus en tant qu'hommes et non en tant que représentants de tel ou tel service. Ils sont d'ailleurs considérés comme les émanations d'une autorité supérieure et plus ou moins assimilés à des agents de l'Administration.

Plus tard les distinctions se précisent, les rôles de chacun sont assez clairement définis, bien que le caractère personnel des relations subsiste. Il est surtout compris que les agents de l'encadrement ne sont pas des représentants directs de l'Administration mais qu'ils sont en rapport avec elle et qu'ils peuvent servir d'intermédiaires. Aussi sont-ils fréquemment sollicités pour une foule de conseils, de requêtes à transmettre et de petits services totalement étrangers à leurs préoccupations techniques.

Par ailleurs les villageois deviennent rapidement conscient des avantages qu'ils peuvent obtenir avec plus d'efficacité grâce à ce relais de l'encadrement entre eux et l'Administration ou les Services Généraux (Travaux Publics, Génie Rural, etc.). L'ouverture ou l'amélioration de pistes, la construction de ponts, l'aménagement de points d'eau permanents ou de petits ouvrages d'hydraulique agricole sont interprétés comme des effets tangibles de la « protection » obtenue, et non comme des objectifs normaux s'intégrant dans le plan de développement.

Lors des commercialisations de produits, la « protection » prend un caractère purement économique. Les villageois ont la certitude que les nouvelles cultures recommandées seront achetées par les organismes intéressés aux prix fixés. L'agent de l'encadrement qu'ils connaissent est en quelque sorte le garant du contrat : on lui demande de surveiller les opérations de collectage, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de fraude à l'achat, au besoin d'intervenir et de défendre les intérêts des cultivateurs en cas de contestation. Un autre avantage particulièrement apprécié est la commercialisation des surplus de produits vivriers (essentiellement igname et maïs) lesquels la plupart du temps sont condamnés au pourrissement dans les silos en cas de récolte surabondante, ou de mise en culture trop importante. Les organismes d'encadrement sont parvenus dans les premières années à trouver des débouchés pour ces surplus mais l'effort n'a pu être maintenu d'une part à cause de l'exigüité des marchés (aggravé par la disparition du C.C.C.A.) d'autre part à cause de la tendance manifestée chez beaucoup de sociétaires de négliger les cultures industrielles pour accroître les superficies des vivriers susceptibles d'être commercialisés.

La notion de « protection » peut être intégrée dans une politique villageoise générale élaborée contre un village voisin traditionnellement rival. Les conflits inter-villageois sont fréquents, provenant de vieilles querelles de personnes et de familles ou de contestations juridiques sur des secteurs de terroirs. La participation à l'action de développement peut constituer pour le village un argument favorable si, par exemple, un conflit juridique est porté devant les instances administratives. Sans atteindre ce point de tension il arrive que deux villages rivaux s'adressent chacun à deux organismes différents : l'un travaillant par exemple avec le C.I.D.R., le deuxième avec le C.F.D.T. La compétition inter-villageoise peut devenir émulation et servir en définitive, le développement général de la production.

La dernière motivation importante de l'adhésion a son origine dans le conflit latent entre jeunes et vieux à propos des migrations saisonnières. Les jeunes gens des deux sexes désertent les villages une partie de l'année pour gagner des salaires sur les plantations de Basse-Côte, mais également pour d'autres motivations complexes : volonté d'indépendance et réaction contre l'emprise des groupes villageois et familiaux, solidarité vis-à-vis de parents établis en Basse-Côte, désir de voyager et de rencontrer des étrangers, désir de participer à la vie plus large des zones caféières et à l'ambiance de festivités qui accompagne les périodes de traite, etc.

Les hommes âgés restés au village supportent les surcharges de travaux sur les cultures vivrières et déplorent surtout ces absences massives qui privent la communauté de toute vie sociale pendant la moitié de l'année. Dans tous les villages étudiés, les migrations saisonnières constituent une préoccupation majeure pour les classes d'âge supérieur à 35 ans. Dans l'état actuel aucune contrainte n'est possible : en 1963, les efforts entrepris par les Autorités Administratives pour enrayer les migrations se sont révélés inefficaces ; au niveau du village les chefs de famille ne peuvent s'opposer aux départs et ne peuvent garantir aux jeunes un gain équivalent s'ils restent sur le terroir.

Aussi l'introduction des nouvelles cultures a été considérée dans un grand nombre de villages comme un moyen d'enrayer les migrations.

Plusieurs « Sociétés » étudiées, de moins d'un an d'existence, regroupant presque uniquement des hommes de plus de 35 ans sont en compétition avec le groupe de jeunes hommes partis du village : « Nous les attendons en février prochain

et nous verrons à ce moment-là s'ils rapportent autant d'argent que nous en avons gagné sur les champs de coton. » Au cas où la comparaison s'avérerait positive les chefs de famille envisagent de faire pression sur les jeunes gens pour les faire rester. Ils sont généralement disposés à leur laisser, en contre-partie de leur bonne volonté et de leurs services, les bénéfices d'une parcelle de l'exploitation familiale.

Les principales motivations énumérées ci-dessus s'interpénètrent et agissent à des degrés variables selon les communautés. Elles peuvent également évoluer avec le temps et dépendre par exemple des échecs ou des réussites des premières expériences, des récoltes et des cours de cultures industrielles comme le café. Il reste difficile d'apprécier dans quelle mesure priment les motivations économiques sur les motivations psychologiques ou inversement. Le besoin de « protection » est partout ressenti; par contre le besoin de se procurer des revenus monétaires apparaît plus ou moins pressant selon la proportion de cultures caféières ou cacaoyères pré-existantes. Les cultures industrielles anciennes peuvent être considérées comme concurrentes des cultures nouvelles de coton, de tabac et de riz sur lesquelles reposent le présent schéma de développement. Ce dernier devra être modifié sensiblement pour pouvoir étendre une action vers le Sud en zone caféière, au delà d'une ligne passant approximativement à 15 kilomètres de la ville de Bouaké.

## B. — LES COMPORTEMENTS DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE

Les chefs et les notables des villages (chefs de familles étendues : « akpasoua ou auro ») sont directement intéressés par la création des « Sociétés ». La constitution du groupe bouleverse la structure sociale antérieure essentiellement basée sur des rapports de parenté et de clientèle. La « Société » se superpose aux différents groupes familiaux et constitue une fraction indépendante dont les éléments échappent au contrôle et à l'autorité de la hiérarchie normale. De plus s'élabore une nouvelle hiérarchie à partir d'hommes nouveaux, parfois de basse extraction (descendants de captifs), dont le choix s'effectue en fonction de critères différents tels que le dynamisme, l'ouverture sur le monde extérieur, la capacité d'organiser des activités économiques. Cette nouvelle hiérarchie apparaît efficace par ses réalisations et « protégée » par des appuis extérieurs.

Enfin la « Société » tend à s'introduire dans le domaine juridique foncier, demande la terre et bouleverse l'organisation normale du terroir.

Les chefs de villages et les notables ont plus ou moins bien apprécié l'ampleur et la portée des transformations. Leur attitude vis-à-vis du mouvement reste variable et motivée par des facteurs divers. Dans certains villages le chef participe activement à la « Société ». (Six villages sur douze étudiés.) Il en a été parfois l'un des promoteurs, ses rapports avec le président sont très étroits, il fait partie du groupe directeur et décide avec lui des options importantes. Cette collaboration renforce mutuellement l'autorité des deux principaux intéressés, confère à la « Société » l'investiture religieuse ou juridique qui lui manque généralement, accroît le prestige du chef traditionnel réputé s'intéresser de près à sa communauté. Cette politique et ses effets bénéfiques a été comprise et appliquée par quelques chefs qui ont discerné le danger de se laisser dépasser et couper de leur communauté. Ils ont pu ainsi garder en partie le contrôle du groupe et au besoin orienter son évolution. D'autres motivations particulières se sont superposées dans quelques cas tels que : désir de se faire bien voir des autorités administratives, d'obtenir à titre individuel l'audience et la protection que sont censés apporter les organismes d'encadrement. Par ailleurs l'aspect de compétition entre villages intéresse en général de façon directe et personnelle le chef et son entourage. L'adhésion de ce dernier devient manœuvre politique dirigée contre le village rival.

Dans les autres villages étudiés le comportement des chefs et notables se situe entre l'indifférence et « l'accord bienveillant ». Le chef ne fait pas partie de la « Société » mais laisse son activité se développer normalement et accorde les autorisations demandées, notamment au sujet des terres. Il est tenu au courant des décisions importantes, mais ne participe pas à leur élaboration. Cette attitude révèle en général un net désintéressement économique : le chef est un des plus gros planteurs du village qui a bénéficié au maximum de la révolution caféière des deux dernières décades, il possède sur le terroir et parfois en Basse-Côte des plantations qui lui garantissent un revenu important souvent largement complété par la vente du vin de palme dont il garde l'exclusivité. Il utilise fréquemment pour ses travaux les services bénévoles de nombreux parents ou dépendants et ne tient pas à se lancer dans les nouvelles cultures industrielles réclamant une forte main-d'œuvre. Dans quelques cas également le chef ne peut participer activement à la « Société » à cause de son grand âge. Enfin dans un des villages a été rencontré un chef nettement hostile à la « Société ». Il ne contrôle en fait qu'un terroir très réduit et la communauté travaille habituellement sur le terroir d'un village voisin avec lequel elle vit en symbiose étroite. La « Société » a pu se créer en bénéficiant de l'appui du chef de l'autre village (par ailleurs chef de groupe, et disposant de très vastes superficies). Les regroupements de la « Société » sont installés sur le territoire voisin. Le cas est particulier et l'obstacle de l'autorité traditionnelle a pu être tournée. Mais dans le cas d'une opposition formelle et sans autres possibilités, la « Société » ne peut se constituer.

L'adhésion des chefs n'est que rarement spontanée; elle entre dans le cadre d'une politique consciente menée vis-à-vis de la communauté ou vis-à-vis de l'Administration. Le comportement peut évoluer car le chef considère le village et sa communauté comme un domaine d'influence propre. Les rapports avec le président peuvent se dégrader si ce dernier ne manifeste pas suffisamment d'habileté. A la longue le chef supporte mal les ingérences continuelles des agents de l'encadrement dans le village, se bute sur des problèmes mineurs de préséances ou de règles de politesse. Certains n'obtiennent pas l'accroissement de prestige qu'ils espéraient auprès de la communauté et s'aperçoivent que la hiérarchie parallèle dont ils ont permit l'établissement se renforce à leur détriment. D'autres sont déçus dans leur espoir d'acquérir des avantages personnels par l'appui des organismes. Les villages-chefs de groupe exigent de la part du personnel d'encadrement beaucoup plus de tact et de souplesse que les autres. L'adhésion y reste toujours plus superficielle, plus fragile, à la merci de frictions accidentelles concernant surtout des rapports de personnes.

Bien que la création des sociétés accélère à longue échéance le processus de destruction de l'autorité traditionnelle, celle-ci n'en garde pas moins une influence capitale. L'accord préalable du chef est absolument nécessaire dans la première phase d'implantation. Par la suite, d'après les exemples rencontrés, les rapports avec la « Société » ou avec l'encadrement

tendent à se détériorer. Ceci crée une série d'obstacles, qui sans remettre tout en question, risque de freiner les progrès des réalisations.

#### C. — LE COMPORTEMENT DES VILLAGEOIS NON « SOCIÉTAIRES »

La masse des non participants constitue un élément de freinage qui peut influencer fortement les réalisations du groupe de sociétaires. Sans jamais manifester d'opposition ouverte, ils restent indifférents ou font preuve plus généralement d'un attentisme circonspect. « Attendre et voir » constitue la réponse classique à la question : « ... Pourquoi ne rentrez-vous pas dans la société ? » Ces hésitations sont déterminées par plusieurs causes qui jouent à des degrés divers selon les individus et selon les communautés.

Parallèlement au désir de protection se manifeste une certaine méfiance vis-à-vis des organismes d'encadrement. Il est parfois mal compris, tout au moins dans les débuts, que l'action n'est pas imposée mais proposée. Les buts de l'action sont également mal interprétés : les cultivateurs cherchent à savoir à qui profite les réalisations et conçoivent mal que l'opération soit en partie désintéressée. Au cours des premiers temps foisonnent dans le village des informations dénuées de fondements, telle que « la récolte ne sera pas payée », « les organismes veulent accaparer la terre », etc. Ces bruits, lancés par quelques opposants, renforcent les hésitants dans leur attitude. A cela s'ajoute la crainte des contraintes, séquelle des expériences antérieures et particulièrement de la période d'effort de guerre : le champ collectif suggéré par l'encadrement rappelle trop le « champ du commandant » que chaque village était tenu d'établir dans les années 1940-1944.

Après les premières expériences, une fois prouvés la bonne foi des organismes et le respect de leurs engagements, ces appréhensions disparaissent. Seules subsistent les véritables motivations : indifférence des « gros planteurs » que les revenus des nouvelles cultures n'intéressent pas, hésitations des éléments individualistes qui reculent devant le caractère collectif de l'organisation du travail et devant les contraintes établies par le groupe et par ses chefs.

L'attitude du chef de village et ses répercussions dans le domaine de l'appropriation des terres et des droits d'usage peut également faire naître de nombreuses inquiétudes que les intéressés s'efforcent de masquer sous des prétextes futiles.

Enfin les fractions pré-existantes qui divisent la communauté et les rivalités personnelles déterminent la non-participation d'un certain nombre d'exploitants. L'ascension sociale du président et de ses chefs d'équipes n'est pas toujours admise par l'unanimité des villageois. Des griefs sans fondements leur sont fréquemment reprochés comme à l'encadrement. L'un des plus courants est de vouloir s'enrichir aux dépens des autres, de ne pas poursuivre un but désintéressé vis-à-vis de la communauté mais un accroissement personnel de puissance. Ceci est partiellement vrai mais souvent démesurément grossi : le désintéressement de tous les présidents rencontrés apparaît manifeste.

D'autres motifs, tels qu'abus d'autorité, trop grande docilité à l'égard des agents de l'encadrement, partialité vis-à-vis de certains membres de la « Société », donnent lieu à des discussions ou à de sourdes cabales en milieu villageois.

Le président doit prendre de multiples précautions pour ne pas sensibiliser la communauté et les opposants latents : tel président fait appel à deux chefs traditionnels le jour de la commercialisation du coton; les charges sont pesées devant ces derniers, l'argent leur est remis pour qu'ils le distribuent eux-mêmes à chaque cultivateur. Tel autre président donne fréquemment, en réunion générale, le montant et l'origine des dépôts gardés dans la caisse commune...

Le jeu du président et de ses collaborateurs immédiats, nouvellement instaurés dans leur autorité, reste extrêmement délicat à mener; certaines maladresses peuvent provoquer des renversements d'opinion.

Les comportements analysés ci-dessus apparaissent extrêmement divers, les motivations de l'adhésion et les freins constituent des jeux de forces très complexes qui s'opposent ou s'équilibrent. Lorsque les freins ou les obstacles restent prépondérants, il n'y a pas de création de « Société » ce qui explique le caractère dispersé des implantations actuelles : tel village participe, tel autre distant de 2 kilomètres, appartenant au même sous-groupe ethnique, ne participe pas.

La cellule villageoise reste toujours le cadre fondamental : il existe une solution par village, élaborée d'après des comportements scientifiques. Ceci pose un problème majeur pour la généralisation de l'expérience et il convient d'écarter l'idée d'une extension de type « boule de neige », tout au moins dans les premiers temps.

Il est probable qu'on retrouvera à l'échelle de la région le même développement des adhésions qu'au niveau de communauté villageoise. La participation massive de groupes de villages entiers n'est concevable qu'après avoir atteint une certaine densité d'implantations dispersées.

Par ailleurs les comportements évoluent avec le temps, les attitudes et les jeux de forces sont perpétuellement remaniés dans chaque communauté. Il apparaît nécessaire pour les organismes d'encadrement et leurs agents de posséder une connaissance approfondie du milieu local sur lequel ils agissent : un comportement par village implique une méthode d'action pour chaque village. Il devient également nécessaire qu'un contact permanent soit maintenu afin de déceler les renversements d'attitude ou les défaillances éventuelles et pouvoir y parer au mieux. Dans les premières années, rien n'est définitivement acquis et toutes les réalisations peuvent être remises en question. Cette fragilité implique la persistance de l'encadrement pendant une longue période.

#### IV. — LE BILAN DE L'ACTION DE DÉVELOPPEMENT

L'action entreprise dans le cadre de la ZODER portant en 1963 sur plus de 45 villages a dépassé le stade expérimental. Ce début de généralisation autorise l'essai d'un bilan économique.

Douze villages ont été étudiés en 1963 afin d'analyser, au niveau des exploitations familiales, les modifications provoquées dans la répartition des revenus par l'action des organismes d'encadrement. Avant d'aborder ce bilan il apparaît nécessaire d'apprécier le rythme des réalisations dans les villages de l'échantillon.

LES ÉTAPES DE RÉALISATIONS DANS 12 VILLAGES ÉTUDIÉS

VILLAGES I		II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1959	Riz C											
1960	SOCIÉTÉ 39 CAISSE Riz C Coton I					<p>SOCIÉTÉ : Constitution de la Société. 39 : Nombre d'adhérents.</p> <p>Riz C                    { Formule de cultures choisie } C : Collectif Coton I                I : Individuel</p> <p>CAISSE : Constitution de l'épargne commun. CAISSE : Caisse en projet.</p> <p>Regroupements : Établissement des blocs de parcelles. Regroupements : Regroupements en projet.</p>						
1961	Regrou- pements Riz C Coton I	Groupes de travaux à la tâche SOCIÉTÉ 40	Groupes de travaux à la tâche SOCIÉTÉ 36									
1962	Regrou- pements Riz C Coton I	CAISSE Riz C Coton I Tabac I	CAISSE Riz C Coton C Coton I	SOCIÉTÉ 13 Riz C Coton I	SOCIÉTÉ 26 Coton C Arachide C	SOCIÉTÉ 22 Coton C Tabac C	Tabac C Tabac C SOCIÉTÉ 51	5 cul. Précur- seurs Coton C Tabac C		9 cult. précur- seurs Igname C	3 cult. précur- seurs Coton I	
1963	Regrou- pements Riz C Coton I	Regrou- pements Riz C Coton I	Regrou- pements Coton C Coton I	CAISSE Regrou- pements Riz C Coton I	CAISSE Regrou- pements Coton C Coton I	CAISSE Regrou- pements Coton C Coton I	CAISSE Riz C Coton I Tabac I	SOCIÉTÉ 20 Riz C Coton I	SOCIÉTÉ 28 Riz C Coton I	SOCIÉTÉ 11 Coton C Igname C Coton I	SOCIÉTÉ 11 Coton C Coton I Tabac I	SOCIÉTÉ 23 Riz C Coton I Tabac I
1964	Regrou- pements	Regrou- pements	Regrou- pements	Regrou- pements	Regrou- pements	Regrou- pements		CAISSE Regrou- pements	CAISSE	CAISSE	CAISSE	CAISSE Regrou- pements

## A. — LE RYTHME DES RÉALISATIONS

Le tableau ci-contre résume pour chaque village la succession des principales étapes.

La formation du groupe de sociétaires constitue normalement le point de départ des réalisations. Elle est précédée dans quelques villages par les tentatives individuelles d'éléments précurseurs, et, pour deux cas particuliers, par l'existence d'équipes de travaux à la tâche. Les « Sociétés » se créent normalement entre février et avril, avant la période des défrichements et des premières plantations, à la fin de la saison sèche. Quelques « Sociétés » se sont formées dans les derniers mois de l'année soit après la fin des travaux au forfait, soit après les récoltes de tabac des précurseurs. Les caisses se constituent à la fin de la première année agricole après les premières récoltes des champs collectifs (entre novembre et février pour le tabac, le riz et le coton).

Les regroupements de parcelles peuvent être entrepris dès la deuxième campagne agricole à la période des défrichements. L'ouverture des nouveaux blocs se poursuit régulièrement au cours des années suivantes. Dans quelques villages les regroupements ont été différés ou ne figurent pas dans les projets de l'année 1964, soit parce que la « Société » ne désire pas en établir (éventualité d'un problème foncier) soit parce que le terroir ne renferme pas de secteurs suffisamment vastes de bons sols.

La mise en place des nouvelles structures et les premières réalisations importantes : choix et expérimentation des nouvelles associations de cultures, premiers regroupements de parcelles, semblent pouvoir être terminés dans la majorité des villages après deux campagnes agricoles.

## B. — LE BILAN ÉCONOMIQUE AU NIVEAU DES EXPLOITATIONS

L'enquête de 1963 n'a porté que sur des exploitations de sociétaires, 185 au total, réparties dans les douze villages. Dans 6 des villages de l'échantillon, la « Société » avait été créée dans les premiers mois de 1963, dans les 6 autres la création remontait au début de 1962 ou à une date antérieure (1).

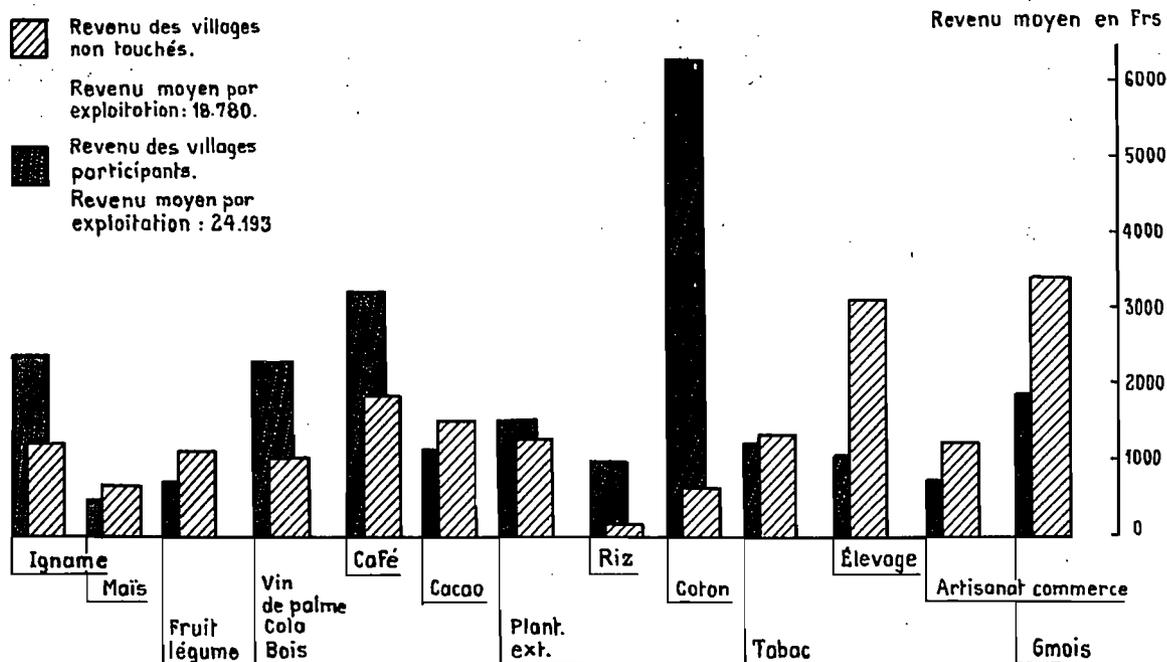
Les revenus se rapportant à la campagne agricole précédente de 1962 ont été obtenus grâce à un questionnaire rétrospectif (2).

Ces revenus de 1962 concernaient donc deux séries d'exploitations : les unes (111) participaient depuis un an ou plus à l'action de développement ; les deuxièmes (74) n'avaient pas encore donné leur adhésion en 1962.

Ce décalage chronologique a permis d'établir une comparaison entre le revenu moyen des exploitations touchées par l'action et celui des exploitations non encore touchées (3).

La distribution des gains moyens obtenus sur les divers postes d'activités des deux échantillons s'établit comme suit :

REVENU MOYEN PAR EXPLOITATION ET PAR POSTE D'ACTIVITÉ



(1) Une des « Sociétés » (Boka Kouamékro) fonctionnait depuis plusieurs années.

(2) L'objectif du questionnaire était de mesurer la variation des revenus dans les exploitations. Il n'a porté que sur les principaux postes de revenus monétaires des hommes.

Le revenu moyen global obtenu ne peut en aucun cas être considéré dans sa valeur absolue.

(3) Il aurait été plus satisfaisant d'étudier l'évolution des revenus sur les mêmes exploitations et dans les mêmes villages, la faible ancienneté des « Sociétés » n'a pu le permettre.

La répartition apparaît sensiblement modifiée entre les deux catégories d'exploitations.

#### **Les postes directement modifiés par l'action de développement**

- La vente des surplus d'igname a presque doublé dans les exploitations touchées à cause des facilités de commercialisation en gros obtenues par les organismes d'encadrement pour les sociétaires.
- Le riz marque une forte progression de 1 à 7 dans les mêmes exploitations. Les ventes restent presque exclusivement destinées à l'épargne collective.
- Le coton augmente dans la proportion de 1 à 9,5 et constitue très largement le poste de revenu dominant.
- Les ventes de tabac apparaissent légèrement inférieures dans les exploitations touchées ceci en raison de l'abandon partiel de cette culture au profit du coton et du nombre important de cultivateurs précurseurs dans l'échantillon des exploitations non touchées.

#### **Les postes indirectement modifiés par l'action de développement**

Il s'agit des postes élevage, artisanat-commerce et salaires (obtenus pendant les migrations saisonnières de 6 mois), tous en régression dans les exploitations participantes.

La rubrique élevage regroupe les revenus provenant des multiples transactions réalisées sur les volailles, les moutons, les chèvres et les porcs (dans un village seulement figurent quelques bovins). Les activités artisanales sont également multiples, il s'agit de ventes portant sur les produits du tissage et de la vannerie, de salaires reçus par les maçons ou les menuisiers. Le commerce n'intervient que pour une part réduite correspondant aux bénéfices obtenus au village par des revendeurs de vin rouge. La plupart de ces activités, notamment le petit élevage et la fabrication artisanale (tissage et vannerie) apparaissent partiellement négligées dans les villages touchés; elles sont devenues inconciliables avec les travaux supplémentaires que nécessitent les nouvelles cultures. Ceci se traduit par une baisse sensible des revenus atteignant presque les deux tiers pour le petit élevage.

Les salaires obtenus en Basse-Côte sont également en nette régression dans les exploitations touchées. La proportion de jeunes partant pour les « 6 mois » tend à se réduire après l'introduction des nouvelles cultures. Quelques-uns, chefs de familles, constituent des exploitations indépendantes, les plus nombreux, célibataires, ont été rattachés à l'exploitation du père ou de l'oncle maternel chez qui ils vivent et travaillent pendant le séjour au village. Il a été dénombré en 1962, 21 émigrants dans le premier échantillon des 111 exploitations non touchées; soit approximativement 1 émigrant pour 5 exploitations dans le premier cas et 1 émigrant pour 3 exploitations dans le deuxième.

#### **Les postes non touchés par l'action de développement**

Divers postes de revenus tels que : maïs, fruits et légumes, vin de palme, café, cacao ou revenus provenant des plantations extérieures évoluent indépendamment de l'action directe de développement ou de ses influences. La plupart ne varient que faiblement d'un échantillon à l'autre. Seuls les produits de cueillette (essentiellement vin de palme) et le café cultivé sur le terroir, accusent une progression sensible dans les exploitations touchées. Cette progression n'est pas liée à une augmentation des surfaces ou de la production mais aux caractéristiques de l'échantillon.

Les ventes de vin de palme n'intéressent en fait qu'un nombre restreint d'exploitations (moins de 10 %) : celles des chefs de villages et des notables possédant des droits sur les palmiers. La proportion de ces derniers est plus importante dans le premier échantillon des exploitations touchées qui correspond aux « Sociétés » vieilles de plus d'un an au moment de l'enquête en 1963. Leur participation reste faible dans les « Sociétés » nouvellement créées en 1963 (deuxième échantillon des exploitations non touchées) ce qui est conforme au processus de formation des « Sociétés » (1). Trois de ces dernières (sur 6) ne comptent aucun représentant de la hiérarchie traditionnelle.

Un fait analogue explique la progression des revenus du café dans l'échantillon des 111 exploitations touchées. Il comporte 40 % de planteurs contre 29 % dans le deuxième échantillon.

L'analyse des divers postes de revenus fait donc apparaître dans les exploitations touchées :

- Une très forte augmentation des revenus obtenus par les nouvelles cultures industrielles et secondairement par les ventes d'igname, conséquence directe de l'action.
- Une diminution sensible de certains revenus : petit élevage, artisanat et migrations saisonnières, conséquence indirecte de l'action.

Une augmentation nette des postes : vin de palme et café, non liée à l'action mais résultant de la rentrée des planteurs de café et des notables villageois dans les « Sociétés » d'un an et plus d'existence.

La nouvelle structure des revenus obtenus sur les exploitations participantes apparaît sensiblement différente de l'ancienne (voir : diagramme de répartition en pourcentage).

La part des cultures vivrières, des produits de cueillette et des cultures industrielles anciennes reste à peu de chose près, inchangée. Par contre les postes dominants de l'ancienne structure : petit élevage et migration saisonnière, s'amenuisent de façon très marquée. Ils sont remplacés par les revenus des nouvelles cultures parmi lesquelles se détache incontestablement le coton.

L'ensemble se traduit par un solde positif. Le revenu moyen global d'une exploitation touchée s'établit à 24 193 francs celui d'une exploitation non touchée à 18 780 francs, soit une progression théorique de 28,8 % (1).

Ce bilan apparaît satisfaisant si l'on tient compte de la brièveté de la période d'action qui correspond à une seule campagne agricole.

(1) Voir chapitre : Les comportements — les motivations de l'adhésion.

RÉPARTITION MODIFIÉE DES POSTES DE REVENUS  
(EN POURCENTAGE)

Ancienne Structure		Nouvelle Structure	
6,7	Igname Maïs Fruits - légumes	10,0	
3,7		2,0	
6,0		3,0	
4,6	Cueillette - vin de palme - bois - cola -	8,8	
9,9	Café	13,4	
8,1	Cacao	5,0	
7,0	Plantations exterieures	6,5	
0,8	Coton Tabac	4,5	Riz
3,5		26,0	
7,3		5,2	
16,6	Volailles, Moutons, chèvres, porcs.	4,5	
6,8	Artisanat - commerce	2,9	
18,0	6 mois	7,8	

## CONCLUSION

Le bilan général des réalisations au cours de la 1<sup>re</sup> campagne d'intervention peut être résumé par les chiffres suivants :

Nombre de villages encadrés.....	46
Nombre de groupements de cultures aménagés.....	29
Nombre de « Sociétés ».....	28
Surface contrôlée en coton Allen.....	165 ha
Surface contrôlée en tabac.....	15 ha
Surface contrôlée en riz inondé.....	5,20 ha
Nombre de C.F.A.R. ....	2
Nombre d'animateurs formés.....	44
Nombre d'animateurs en formation.....	45

\* \* \*

Les résultats ont été obtenus grâce à plusieurs moyens d'action qui caractérisent la forme d'intervention proposée :

— Le Secteur Pilote, village soigneusement choisi et particulièrement encadré, où sont expérimentées les cultures nouvelles dans les conditions spécifiques villageoises, où sont élaborées les méthodes d'action. Le Secteur Pilote est d'autre part le support publicitaire de l'opération, il reçoit de nombreuses visites et prend un caractère de modèle.

— Le Centre de Formation d'animateurs ruraux donne à des cultivateurs volontaires, délégués par leur village, une formation théorique et pratique, les rendant aptes à encadrer et à conseiller la masse villageoise, à susciter une volonté de progrès. Ils deviennent les auxiliaires bénévoles des agents d'encadrement.

— L'organisation d'encadrement elle-même qui comprend : au niveau des groupes de villages, (3 à 5), un réseau d'agents à formation agricole polyvalente : les conseillers ruraux; au niveau supérieur, les cadres des différents services et organismes intéressés, promoteurs et organisateurs. Ces cadres coordonnent sur le territoire d'une sous-préfecture ou d'un groupe de sous-préfectures les différentes actions de développement.

\* \* \*

Les premières interventions entreprises ont provoqué des changements importants :

— L'apparition dans les villages de groupes de participants : les « Sociétés », disposés à collaborer avec les agents de l'encadrement et à discipliner leurs efforts. Les « Sociétés » se donnent une structure, une hiérarchie, et adoptent des règles d'organisation du travail pour certaines façons culturales (généralement sous forme de travail collectif par équipe). Ces premières mesures sont plus tard complétées par l'aménagement rationnel du terroir, par la création d'une épargne collective et l'emploi de cette épargne dans divers investissements tels qu'amélioration de l'habitat, achat de matériel ou de cheptel. La « Société », groupe minoritaire au départ, reste ouverte à tous et tend à absorber par la suite les cultivateurs réticents.

— Parallèlement se dégage dans les communautés une élite de promoteurs et d'organisateur : responsables des « Sociétés » et animateurs délégués par elles, qui entraîne la masse des villageois et renforce son autorité par les connaissances techniques et pratiques acquises au cours des stages dans C.F.A.R.

Cette restructuration apparaît comme la meilleure garantie de pérennité pour l'action entreprise. Le noyau de dirigeants progressivement amené à prendre des initiatives accrues, progressivement formé et devenu apte à la faire, doit se substituer à un encadrement permanent coûteux

— Dans l'immédiat l'action se traduit par une augmentation rapide des revenus monétaires d'autant plus appréciable que la région apparaît défavorisée.

— La répartition des revenus dans les budgets familiaux se modifie : les cultures industrielles nouvelles deviennent les postes prépondérants, et en première place, le coton. La progression des revenus semble enrayer dans une certaine mesure les mouvements de migrations saisonnières, caractéristique dominante de l'économie régionale actuelle.

— Le développement des cultures de coton, de tabac et de riz reste conforme aux objectifs du plan national de Côte d'Ivoire; il favorise l'expansion régionale au sens large en alimentant en matières premières locales les industries des textiles et des tabacs de Bouaké.

\* \* \*

Il est encore prématuré d'extrapoler le bilan d'une opération au terme de sa première campagne.

L'expérience bénéficie comme toute autre, de l'attrait de la nouveauté, de la disponibilité permanente des élites villageoises, elle n'a pu encore donner toute sa mesure.

L'originalité du recours systématique à la formation socio-professionnelle, liée à la garantie d'un encadrement technique permanent, lui confère, malgré tout, le caractère d'opération prioritaire. Elle devrait être maintenue dans des limites géographiques raisonnables durant un nombre d'années suffisant pour qu'à la fois son efficacité et ses limites apparaissent de façon indiscutable.

(1) Voir note n° 2 page 46.

Trouchaud Jean-Pierre. (1965)

La zone de développement rural : animation rurale et encadrement polyvalent

In : Etude régionale de Bouaké 1962-1964 - Document 6 : expériences actuelles de vulgarisation agricole

si : Bureau de Conception, de Coordination et d'Exploitation des Etudes Régionales de la République de Côte d'Ivoire, 31-49.